

Attribution de temps

Dans quatre ou cinq minutes, madame la Présidente, on va avoir à voter et je vais voter pour la fin des débats là-dessus parce que cela fait deux heures qu'on parle de procédure, qu'on parle de mettre fin au débat. Il faut mettre fin au débat. Il faut redonner aux Canadiens et aux Canadiennes qui sont en droit d'avoir des services, le pouvoir qu'ils ont comme citoyens et citoyennes. A un moment donné, après 15 jours ou trois semaines, c'est assez et c'est final. La meilleure garantie, la meilleure qualité de travail, je le répète, c'est la qualité de service qu'ils devraient faire. *It is a sad day*, comme ils ont dit. Ce n'est pas nécessairement un jour si terrible que cela, sauf qu'on a peut-être perdu deux heures et on aurait dû voter auparavant cette loi pour passer à d'autres projets de loi qui tiennent au coeur des Canadiens et des Canadiennes.

Je pense que tous les points ont été couverts par les collègues qui ont parlé et on en arrive à l'heure actuelle à une fin de débat que je voudrais empreinte de sérénité et de calme. Est-on assez riche, est-on en mesure au Canada de priver tous nos citoyens et nos citoyennes des services auxquels ils sont en droit de s'attendre? Et cela, on ne le répète pas encore assez. Un Parlement canadien, la plus haute autorité au niveau d'un pays—le Sénat ne dit pas la même chose, par exemple—le Parlement canadien est absolument en mesure et en droit de redonner aux citoyens le service qu'ils doivent avoir et il faut cesser d'écouter certaines personnes qui dans un système tel que le nôtre, dans un système démocratique, ont le droit de faire entendre leur son de cloche, mais parce qu'ils parlent forts, parce qu'ils crient, ils n'ont pas nécessairement raison.

Quand on veut . . . Je me servais toujours de l'ancienne histoire de quelqu'un, à un moment donné, qui montait dans la chaire du curé et qui regardait le sermon du curé pour le lendemain et le bedeau avait écrit dans la marge: argument faible: parlez fort. Quand on ne sait pas trop quoi dire, on fait des bouffonneries et on parle fort et on crie la vérité. Je peux vous dire que dans la circonscription de Beauharnois—Salaberry, à Valleyfield, à l'heure actuelle, il y a des dizaines de personnes qui appellent parce qu'elles s'attendent à avoir un service. Elles aussi, je les représente. Je ne représente pas simplement les représentants syndicaux, pour qui j'ai beaucoup de respect, je ne représente pas seulement ceux-là, je représente les personnes qui sont en droit d'exiger un service, les mères de familles, les personnes âgées qui s'attendent à recevoir des choses par la poste.

Je pense qu'il faut cesser cette prise d'otage du peuple canadien et qu'on s'attable . . . une compagnie a parfaitement le droit de vouloir orienter les services possibles. Toutes les semaines, madame la Présidente, et Valleyfield, ce n'est pas une ville énorme, ce n'est pas Montréal, c'est 30 000 ou 33 000 citoyens, mais toutes les semaines il y a quelqu'un qui vient à mon bureau pour me dire: Monsieur Hudon, moi j'aimerais cela avoir une franchise postale, avoir un petit comptoir postal dans mon dépanneur. Et je trouve cela une bonne idée. Pourquoi pas? Et pourquoi pas rapprocher . . . et tout le monde est d'accord sur cela . . . les services du citoyen, mais il ne faut pas que cela touche à rien, il ne faut pas que cela touche à aucune sécurité, il ne faut pas que cela touche à aucune garantie qu'on peut avoir.

Madame la Présidente, je reviens à tout à l'heure, mais la meilleure sécurité que ces gens-là pourraient avoir, c'est la qualité du service. Pourquoi leur refuser cela? On fait étudier chacune des demandes d'un comptoir postal et, très souvent, nous sommes aux prises, non pas avec des décisions arbitraires, mais avec des décisions qui disent: Là on va peut-être un peu trop loin, on va peut-être être obligés de couper du personnel. Je suis assuré, les maîtres de poste . . . en tout cas, pour le maître de poste de Valleyfield dans sa décision, il en tient compte. Mais je dois vous dire que quelquefois c'est beaucoup plus simple de prendre une décision quand il y a une réduction de personnel et que cela se passe d'une façon normale plutôt que d'y aller de façon draconienne.

C'est cela la qualité de service. La qualité de service de la Société canadienne des postes, c'est comme Courier et Purolator lorsqu'ils viennent chercher une lettre chez nous et font la livraison à la maison. Ils ne disent à personne: Ah, j'ai ta lettre et je te la livrerai quand ça me tentera.

La qualité de service, c'est une forme de décentralisation. Il me semble que les gens devraient embarquer là-dedans. Cela va donner un plus gros volume à la Société canadienne des postes, les gens n'ont plus confiance. Ce n'est pas le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) qui va ramener la confiance et je suis pleinement d'accord sur cela. Mais ce sont des guerres stériles et des guerres absolument puériles que l'on vit à l'heure actuelle et qui nous empêchent d'aller véritablement plus loin.

Je pense qu'on devrait être assez sérieux pour voir le bien-fondé de cela et j'invite mes collègues, autant du parti libéral que du Nouveau parti démocratique, à cesser de faire des bouffonneries avec cela et à voter véritablement pour le bien-être des gens et pour la qualité de service.

Les gens vont retourner à une table de négociations et, pendant 90 jours, le projet de loi confié à un médiateur le mandat d'étudier toutes les questions qui font l'objet d'un différend, pas certaines, mais toutes les questions, et de chercher un terrain d'entente entre les parties. Mais c'est excellent cela! Ce n'est pas dire: Retournez au travail, vous avez 4 p. 100 et bonjour on n'en parle plus. C'est excellent! Et s'ils ont de si bons arguments, mais bon Dieu, ce sera une bonne table pour les faire valoir . . . un terrain d'entente avec les parties . . . s'il ne peut y arriver dans les 90 jours, il rendra sur chaque point toujours en litige une décision arbitrale.

Moi je me fie à la qualité du juge ou du médiateur-arbitre qui sera nommé. Je suis assuré qu'avec cela, avec de bons arguments, la Société canadienne des postes se mettra aux bancs comme le syndicat et que, de part et d'autres, ils feront valoir leurs arguments et ainsi, madame la Présidente, on verra peut-être la lumière au bout du tunnel.

• (1720)

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, dans les deux minutes qu'il me reste pour débattre cette motion d'attribution de temps, je vais faire quelques observations. Quand le leader parlementaire adjoint du gouvernement a présenté la motion, aujourd'hui, il a dit que celle-ci